

(N° 32.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 25 JANVIER 1927

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1927.

(Voir les nos 5-IV et 28 du Sénat.)

Amendements présentés par le Gouvernement.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Bruxelles, le 25 janvier 1927.

Direction Générale du Budget.

N° 2929B.

ANNEXE 1.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à un amendement que M. le Ministre de la Justice propose d'apporter au projet de budget de son département pour l'exercice 1927.

Il se traduit par une augmentation de 372,250 francs.

Ensuite de cet amendement, ledit projet de budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr.	131,245,579
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	69,995,763
Ensemble. . . fr.	<u>201,241,342</u>

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
M. HOUTART.

Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation, Bruxelles.

AMENDEMENT

PREMIÈRE SECTION.

Dépenses ordinaires.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 23. — Traitements et salaires du personnel de la Direction et des ateliers du *Moniteur*. . fr. 2,891,550

Augmentation de 372,250 francs, résultant uniquement de la majoration du taux des salaires, majoration qui s'élève, pour le quatrième trimestre 1926, à fr. 38-50 par semaine et par ouvrier.

EERSTE SECTIE.

Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK VI.

OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.

Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkhuisen van den *Moniteur*. . . fr. 2,891,550